



N° 58
21 février 2000
Bimensuel

Dans ce numéro

Courrier du DFJ: le nouveau statut et les enseignants

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, qui fait partie intégrante de *la Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un dossier «spécial statut» essentiellement consacré aux conséquences du projet de nouveau statut de la fonction publique dans le domaine de l'enseignement.



A Vevey, le bâtiment des services de l'Etat regroupe la Commission d'impôt, la Recette de l'Etat, le Registre foncier et la Préfecture.

Administration des impôts: le moteur de la réforme

L'image de l'Administration cantonale des impôts souffre encore de ses lenteurs, de la complexité de ses structures et des couacs révélés notamment par le Contrôle cantonal des finances. Pour orienter les réformes en cours, l'ACI a fait procéder à un sondage auprès des professionnels de la fiscalité (fiduciaires et avocats). Résultat: dans la plu-

part des domaines d'activité de l'ACI, le jugement des professionnels est sévère. Jean-Marie Brandt, chef de l'ACI, y voit une motivation supplémentaire pour aller de l'avant. Améliorons-nous, dit-il, et notre image s'améliorera.

Page 3

Assemblée constituante: séances publiques

Les constituants des arrondissements d'Yverdon et Grandson convient la population de la région à un cycle de trois séances-contacts à Yverdon (La Grange) à 20h:

- mercredi 1^{er} mars sur le thème des droits et devoirs fondamentaux et politiques;
- mardi 4 avril sur le rôle, les tâches de l'Etat et les trois pouvoirs;
- mercredi 3 mai sur l'organisation territoriale et les communes.

Les questions controversées de ces différents thèmes feront l'objet d'un débat.

La commission thématique traitant des «Droits et devoirs fondamentaux» propose à l'occasion de sa journée de travail vendredi 3 mars à Pampigny (Grande salle):

- une rencontre avec la population et les membres des autorités de 11h15 à 12h15;
- une séance publique d'auditions des associations concernées par la rédaction de la Constitution de 14h à 17h. Il s'agit de l'Asloca-VD, Sortir du nucléaire, Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse et de l'Association des parents d'élèves.



MON PC

Prévenir les risques du net

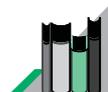
2



EMPLOI

21 postes vacants

6



BOUQUINER

Entretien avec Balthus

9



PRÉVENTION

Les remèdes anti-stress

10



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

11



MEMENTO

Le Corbusier et le Salon des Cent

12





Message du Conseil d'Etat sur le statut: réaction

Décevant Conseil d'Etat. Après les déclarations de M. Charles Favre dans la presse publique, c'est maintenant Madame la Présidente du Conseil d'Etat qui pense devoir entonner l'hymne à la victoire des négociations CE-FSF en première page de la Gazette. N'y aura-t-il pas un conseiller(e) d'Etat pour présenter honnêtement les termes de l'accord? Parallèlement aux merveilleux avantages obtenus par quelques-uns de (leurs?) employés, n'y en aura-t-il pas un(e) qui remercierait publiquement la totalité des collaborateurs pour le sacrifice consenti, par exemple sur la Caisse de pensions: + 12,5% d'augmentation des cotisations, - 300 fr. par mois de rente mensuelle? N'y en aura-t-il pas un(e) pour donner au grand public une image réelle - non démagogique - des nouveaux sacrifices consentis encore une fois par l'ensemble de la fonction publique, plutôt que de faire croire qu'elle n'a obtenu que des avantages? Opération oie blanche du Conseil d'Etat! Oie pas si blanche qu'il ne voudrait le faire croire.

Jean-Marc Annen, SAF/DINF



PETITES ANNONCES

A vendre: voiture d'occasion VW Polo 1.3, 1988, expertisée, bon état, couleur rouge, 76'000 km. Prix: Fr 2'500.-
Tél. 021/653 99 38.

A remettre pour fin juin 2000: appartement de 3 pièces à Puidoux comprenant 2 chambres, salon, cuisine agencée (vitrocéramique et lave-vaisselle), salle de bain, WC séparé, balcon, cave et place de parc intérieure. Loyer mensuel: Fr. 1250.-
Tél. 021/946 26 55 dès 17h.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



Les dangers insidieux du Net et du courrier électronique

Internet fait de plus en plus partie du quotidien. Mais il comporte des risques qu'il faut rappeler pour inciter les utilisateurs à une grande prudence.

L'offre Internet grandit chaque jour et les pages proposées sont de plus en plus animées visuellement, voire acoustiquement. Les petites fenêtres se multiplient sur l'écran automatiquement et les liens hypertextes vous envoient au bout du monde. Comme le rapporte de plus en plus souvent la presse, la confiance en ce moyen de communication est souvent trompée, et parfois de manière dramatique.

Selon une étude de Computer Economics Inc., les codes malicieux inclus dans les pages Internet, en particulier les codes Java et ActiveX, ont occasionné aux USA près de 7,6 milliards de dollars de dommages durant le premier semestre 1999. Ces codes étant présents dans 90% des applications de commerce électronique et dans près de 80% des pages Internet, une riposte efficace à ce danger est difficile à mettre en

place. Très peu d'entreprises ordonnent la désactivation de ces codes au niveau des navigateurs ou mettent en place des filtres sur la porte de surveillance d'Internet, le Firewall.

Une partie du danger peut être réduite par une attitude responsable des utilisateurs et des utilisatrices. Les codes malicieux se trouvent en général sur des sites de nature douteuse, parfois répréhensible, sans intérêt pour les tâches professionnelles.

• Le premier danger, c'est que l'accès à de tels sites peut être considéré dans l'ACV comme un abus des moyens de travail. Cela peut affecter la relation de confiance avec les supérieurs et conduire à des conséquences personnelles graves.

• Le deuxième danger provient de l'activation de codes dangereux pouvant affecter les données ou les

logiciels de travail, voire même permettre des actions relevant de la piraterie informatique.

• Le troisième danger provient du téléchargement de documents et de programmes minés par des virus.

Courrier: attention!

Le risque de virus est également très présent dans la messagerie électronique. Au fil de l'hiver, on assiste à un regain d'activité dans ce domaine. Ainsi, certains utilisateurs recevront peut-être d'un correspondant connu un message anodin auquel un fichier du nom de «suppl.doc» est attaché. L'ouverture de ce document peut conduire à des dommages dans de nombreux fichiers et attachera «suppl.doc» aux messages que vous enverrez, faisant ainsi de votre poste un propagateur de virus.

Enfin il est bon de rappeler que de nombreux sites incitent les surfers à dévoiler de nombreuses informations personnelles, en particulier des informations bancaires. Il semblerait que des pirates aient trouvé le moyen d'accéder aux réseaux bancaires.

Philippe Christe,
responsable
Sécurité informatique
de l'Etat de Vaud

Les bonnes règles à respecter

1. N'utilisez Internet et la messagerie électronique que pour des raisons professionnelles. Les «chats» (mode de conversation sur Internet) ne présentent à 99% aucun intérêt professionnel.
2. Si vous «tombez» sur un site incongru, soyez méfiant et quittez-le rapidement.
3. Si une multitude de fenêtres s'ouvrent spontanément sur votre écran et continuent de se multiplier lorsque vous en fermez une, alors faites redémarrer votre poste. Un site d'une telle agressivité commerciale ne peut avoir de bonnes intentions ou être moralement défendable.
4. Ne désactivez jamais les antivirus ins-

tallés sur votre poste. En cas de doute, avertissez les responsables bureautiques.

5. N'acceptez pas de documents attachés à des courriers électroniques qui n'ont pas de buts professionnels clairs.

6. Ne participez pas à des chaînes de courrier même lorsqu'elles semblent remplies de bonnes intentions. Vous ignorez qui les exploite.

7. Tout message reçu contenant un appel à la redistribution, une alarme pour cause de sécurité ou des informations obscures importantes sans rapport avec vos tâches professionnelles doit être traité avec la plus grande prudence. Transmettez-le à vos responsables informatiques, à la sécurité informatique de l'Etat de Vaud et informez vos supérieurs. Puis effacez le message.

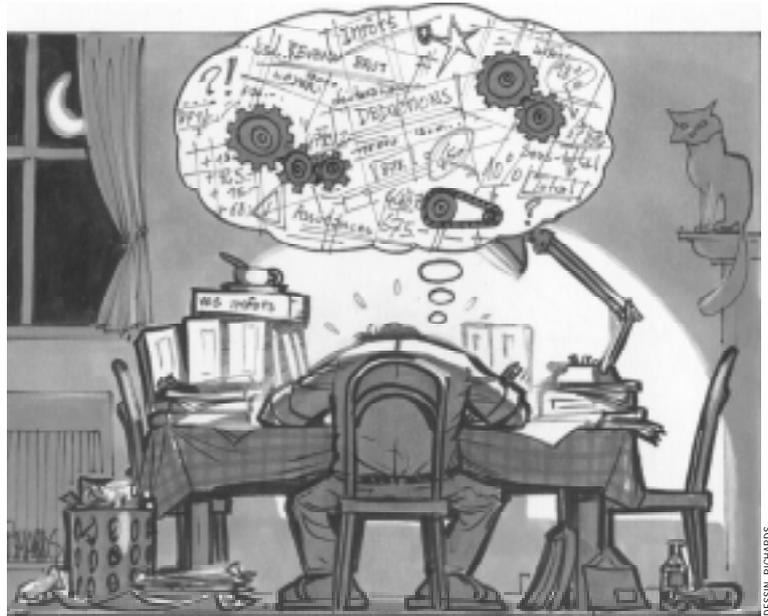




Réforme de l'Administration cantonale des impôts

Quand l'ACI sonde ses partenaires

L'ACI s'interroge sur son image et sonde ses principaux partenaires. Une étape du programme de modernisation «Harmonie 2006».



DESSIN RICHARDS

Dans le cadre de sa réorganisation, l'Administration cantonale des impôts (ACI) a lancé l'automne dernier une enquête sur son image auprès des professionnels de la branche. Les résultats sont contrastés. Les personnes sondées relèvent la disponibilité et le professionnalisme des collaborateurs de l'ACI. En même temps, elles critiquent les lenteurs et la complexité du service, et réclament davantage de transparence.

Le sondage, mené sous la direction de M. Alexander Bergmann, professeur à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne, s'adressait aux membres des principales associations professionnelles actives dans le domaine fiscal. Sur un total d'environ 800 questionnaires, 131 ont été retournés au professeur Bergmann, ce qui constitue un taux de réponse satisfaisant (16%) pour ce type d'enquête.

Le traitement des dossiers inspire un sentiment divers: certains professionnels l'estiment adéquat (49,6% pour l'administration centrale et 42% pour les commissions d'impôt et recettes de district), alors que d'autres le considèrent comme inadéquat (respectivement 50,4% et 58%).

D'une manière générale, ce sont les retards dans le traitement des dossiers qui engendrent le plus de désagréments pour les mandataires. Autre point critique: l'égalité de traitement ne paraît pas suffisamment assurée aux yeux d'une majorité d'entre eux. Ce sentiment s'explique principalement par l'organisation de l'ACI: 21 commissions d'impôt et recettes de district réparties sur l'ensemble du territoire et une administration centrale, localisée à Lausanne. Les dossiers des personnes physiques sont examinés avec un formalisme jugé parfois excessif. Une majorité de fiduciaires souhaiterait par ailleurs simplifier la procédure

liée aux acomptes et aux intérêts de retard des personnes morales.

Disponibilité et professionnalisme sont les principales qualités attribuées aux collaborateurs de l'ACI. La coopération et la communication entre l'administration fiscale et les mandataires devraient néanmoins être améliorées. Les professionnels souhaitent une simplification des documents émis par l'ACI, une plus grande lisibilité des relevés et des décomptes. Ils sont unanimes à souhaiter avoir connaissance des directives et des circulaires internes utilisées pour la taxation.

Cette étude d'image fait partie intégrante du programme Harmonie 2006 de modernisation de l'ACI, décidé par le Conseil d'Etat en juin 1999. Elle permettra plus spécifiquement de jeter les bases d'un partenariat renforcé entre les professionnels et l'autorité fiscale. Des propositions organisationnelles visant à améliorer le fonctionnement du service seront par ailleurs soumises au Conseil d'Etat durant le premier semestre 2000. Enfin, le suivi de cette opération s'effectuera au travers d'un nouveau sondage réalisé auprès de la même population en septembre 2001.

Charte en sept enjeux stratégiques

Pour l'heure, afin d'orienter les efforts de chaque collaborateur dans une même direction, l'ACI a inscrit dans une charte les sept enjeux stratégiques de l'avenir du service. A travers ces lignes directrices, l'administration fiscale s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer des prestations de haut niveau, adaptées aux exigences légales ainsi qu'aux attentes des contribuables vaudois et des partenaires du service.

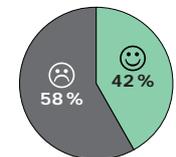
• Lire p. 4 et 5 le texte de la Charte et l'interview de Jean-Marie Brandt, chef de l'ACI.

Image de l'ACI: quelques résultats du sondage

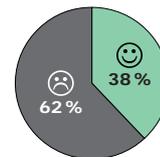
☺ = satisfaisant
☹ = insatisfaisant
☺ = suffisant



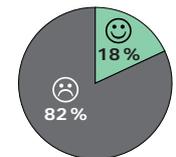
Traitement des dossiers par l'ACI



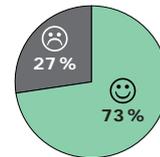
Traitement des dossiers par les CIR



Rapidité de traitement des dossiers (CIR, personnes physiques)



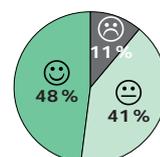
Rapidité de traitement des dossiers (CIR, personnes morales)



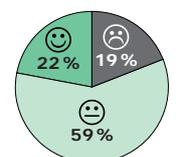
Renvoi de dossiers à l'AC



Egalité de traitement



Comportement du personnel de l'ACI



Comportement du personnel des CIR



«Harmonie 2006»

Pour faire face aux critiques, et renverser la tendance, l'ACI a conçu un concept de développement appelé «Harmonie 2006». Celui-ci consiste à clarifier les objectifs généraux de l'administration des impôts, et à fédérer l'ensemble des collaborateurs et des cadres autour de l'effort de modernisation.

Les objectifs

Nous, membres de la direction de l'ACI, voulons tirer profit de la nécessité de changement pour améliorer tant la qualité de nos prestations vis-à-vis de l'extérieur que la motivation et les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs. A cet effet, nous fixons trois objectifs stratégiques. En 2006 au plus tard...

- > nous serons devenus un partenaire apprécié et reconnu des citoyens, des organes politiques, des administrations et des professionnels de la branche,
- > nous assurerons l'équité et l'égalité de traitement de tous les contribuables dans le temps et dans l'espace,
- > nous aurons mis en place une structure et un mode de fonctionnement qui nous permettront d'anticiper les changements.

Les enjeux stratégiques

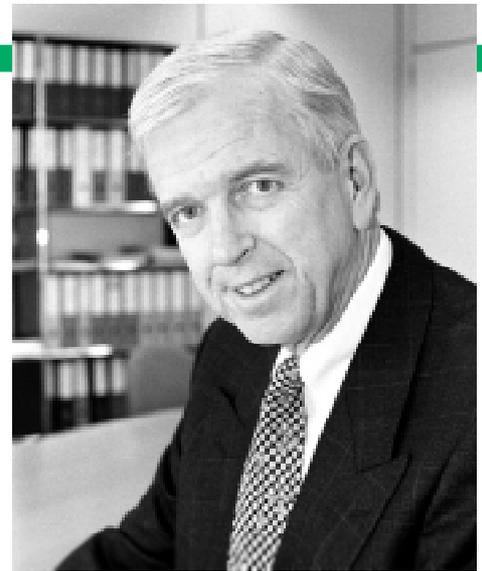
Pour atteindre les objectifs stratégiques, nous avons défini sept lignes directrices appelées «enjeux stratégiques». Ces enjeux doivent permettre d'orienter les efforts de tous vers un but commun: le succès de l'ACI dans la réalisation de sa mission. Ces enjeux, et les actions qui en découlent, sont les suivants:

1) Développer et assurer un lien de confiance avec l'Etat, les communes et les contribuables

- > Instituer en particulier une gestion financière et prévisionnelle fiable, qui permette la transparence avec les partenaires.

Entretien avec Jean-Marie Brandt, chef de l'ACI

«La critique stimule notre volonté de réforme»



L'image de l'ACI, telle que révélée par le sondage auprès des professionnels du domaine fiscal, est peu flatteuse. Le chef de l'ACI y voit la source d'une motivation supplémentaire.

— Cette enquête, était-elle bien nécessaire?

— Absolument. Tout le processus de modernisation que nous devons mener à l'ACI, comme dans les autres secteurs de l'Etat, vise à adapter nos prestations aux besoins de notre clientèle tout en satisfaisant aux contraintes légales. Notre clientèle, c'est l'ensemble des contribuables vaudois, en première ligne desquels on trouve les fiduciaires et les avocats, qui représentent professionnellement un grand nombre de contribuables.

— Pour l'ACI, les résultats de l'enquête sont assez sévères...

— En effet, et ce n'est pas une surprise. Si 50% des professionnels interrogés se déclarent insatisfaits, cela ne signifie pas que 50% des dossiers soient effectivement mal traités, mais cela donne une idée de la manière dont le travail de l'ACI est perçu à l'extérieur. Cette image ne tombe pas du ciel. Elle constitue en

elle-même une donnée objective qui nous montre dans quelle direction nous devons travailler pour améliorer nos prestations au service de la collectivité. Et quand je dis collectivité, je pense à la fois à l'Etat, qui doit pouvoir compter sur les recettes fiscales prévues par la loi, et aux contribuables, qui ont intérêt à ce que le traitement de leur dossier soit irréprochable et aussi rapide que possible.

— N'est-ce pas démoralisant de constater que l'image est mauvaise?

— A u contraire, cela peut être stimulant! D'un côté, la moitié des professionnels se déclarent

création de 19 postes nouveaux l'année dernière précisément pour nous permettre de résorber ce retard et des moyens informatiques notamment en matière de gestion de base de données ont été mis sur pied pour rationaliser le travail.

L'image que nous renvoie l'enquête sur ce point précis ne peut que nous encourager dans la ligne de modernisation que nous avons résolument entreprise.

— Et sur l'égalité de traitement?

— Eh bien, les professionnels considèrent que les dossiers sont appréciés différemment entre les commissions d'impôts et recettes de district du canton. Ce sentiment s'explique par l'essentiel par l'organisation de l'administration fiscale vaudoise: 21 commissions d'impôt et recettes de district et une administration centrale. Nous ne considérons pas cela comme une accusation, mais comme une indication de l'importance que nous devons accorder notamment à l'harmonisation de la manière dont sont traitées les réclamations sur l'ensemble du territoire cantonal. L'in-

«On voit très bien dans quels domaines on peut progresser»

satisfaits. De l'autre côté, on voit très bien dans quel domaine on peut progresser pour améliorer cette image. Le problème du retard dans le traitement des dossiers, par exemple, est l'un de ceux qui nous vaut les plus mauvaises notes. C'est un problème connu et reconnu à l'intérieur de l'ACI. Le Conseil d'Etat a accepté la

interprétation de la loi comporte un élément de subjectivité et nous devons renforcer nos contrôles en la matière. Dans cette idée, nous allons créer un audit interne en tant qu'instrument de contrôle de la taxation et retendre l'ensemble des flux entre les 21 commissions d'impôt et recettes de district et l'administration centrale.

— *A vous concentrer sur l'image, ne risquez-vous pas d'investir dans les relations publiques au détriment du travail concret?*

— Ce risque est théorique. En fait, il n'est pas possible d'améliorer une image s'il n'y a pas d'amélioration concrète des prestations. Le travail sur l'image consiste essentiellement à améliorer la communication sur le travail et sur la réforme de l'ACI, en observant les principes généraux de la communication de l'Etat, notamment le principe de transparence. Cela fait partie intégrante du processus de modernisation. Améliorer l'image de l'ACI ne constitue pas un but en soi, mais plutôt un stimulant pour améliorer le fonctionnement interne et surtout les prestations. Il permet une saine et permanente remise

en question de chacun de nos comportements.

— *Cela vaut-il aussi pour votre charte?*

— Oui. Cette charte n'est pas un énoncé de beaux principes qu'on affiche pour faire joli. C'est un texte fondateur et fédérateur

«La Charte n'est pas un énoncé de beaux principes qu'on affiche pour faire joli»

pour toutes les personnes impliquées dans le processus de modernisation, c'est-à-dire pour la totalité de nos collaborateurs. C'est une référence qui aidera les

gens dans leur pratique quotidienne. Derrière les sept enjeux stratégiques définis dans la charte, il y a actuellement 29 projets concrets, dont la progression est mesurable au fur et à mesure de leur réalisation. L'élaboration de ce programme a d'ailleurs révélé au sein même de l'ACI une grande richesse d'idées, un formidable dynamisme, qui étaient latents et qui ne demandent qu'à se déployer. J'en veux pour preuve la motivation et l'enthousiasme des 80 collaborateurs qui ont accepté de prendre sur leur temps libre pour participer à la conception et à la mise en œuvre de la réforme. Cela représente une charge supplémentaire, particulièrement

pour les chefs de projet, qui n'avaient pas tous d'expérience dans la gestion de projets et qui apprennent «sur le tas». Il se constitue là une véritable pépinière de futurs cadres, ce qui est aussi un facteur de motivation.

Cette démarche porte déjà des fruits qui me montrent, à moi qui suis issu du privé, que l'Etat est riche en compétences et que, dans sa modestie traditionnelle, il a de la peine à se l'avouer et qu'il peine à les mettre en valeur. J'ai la conviction, par exemple, que nous serons en mesure de développer la taxation assistée par ordinateur assez tôt pour réussir le passage à la taxation postnumerando, en 2003. Cela permettra à nos taxateurs de se libérer des travaux purement mécaniques pour se recentrer sur leur mission de base.

— *L'un des résultats de l'enquête est que les fiduciaires souhaitent connaître les directives internes de l'ACI. Est-ce réalisable?*

— C'est parfaitement réalisable. D'ailleurs cela se faisait autrefois. On a cessé de publier ces directives parce qu'il y avait d'autres priorités. Mais il est clair que nous devons donner connaissance de ces directives à ceux qui le souhaitent. Plus nos procédures seront connues, plus nos décisions seront prévisibles. Cela devrait conduire à une amélioration de nos relations avec nos partenaires, et à une plus grande fiabilité des rentrées fiscales pour les communes, l'Etat et la Confédération.

Cette enquête révèle de plus la volonté, de part et d'autre, de renforcer notre relation de partenariat. Il est évident que le premier bénéficiaire de cette enquête sera notre client, soit le citoyen contribuable.

2) Garantir le respect des principes d'équité et d'égalité devant l'impôt

> Donner la priorité à une perception régulière des contributions dues par tous les contribuables vaudois.

> Assurer une taxation uniforme de tous les contribuables vaudois en respectant les dispositions légales et jurisprudentielles.

3) Se positionner en qualité de prestataire de services aux contribuables et de partenaire des communes et des mandataires

> Concevoir et mettre en vigueur une véritable politique de communication avec les acteurs externes.

4) Mettre en valeur le savoir-faire et le savoir-être des collaborateurs en fonction des enjeux stratégiques

> Développer et appliquer une politique des RH à la mesure de ces enjeux.

5) Adapter de façon proactive la fiscalité vaudoise à l'évolution législative

> Réussir l'harmonisation fiscale en 2001.

> Réussir le passage à la taxation postnumerando des personnes physiques sur une base annuelle en 2003.

> Organiser la veille de l'environnement social, juridique et technologique.

6) Adapter l'organisation de l'ACI et des CIR aux exigences de qualité des différents produits

> Développer des centres de compétences «produits» par régions.

> Préserver la proximité relationnelle et géographique avec les contribuables.

> Tendre vers la certification qualité.

7) Créer une base de gestion informatique pour l'ensemble des données de la fiscalité, afin de...

> développer la taxation assistée par ordinateur,

> développer la gestion par exception des délais, des flux et de la matière fiscale,

> gérer l'engagement des ressources en fonction des rapports coût/qualité choisis,

> tirer le meilleur parti de la technologie de communication actuelle.



La guichet de la commission des impôts à Morges.

Interview LR



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1935	Responsable de la division asile cl. à déterminer 100%	Activité: appuyer le chef de service dans les choix stratégiques, l'élaboration de la réflexion et le traitement des problématiques liées à l'asile. Collaborer avec diverses autorités sur le plan communal, cantonal et fédéral dans un contexte difficile. Diriger et gérer la division asile. Coordonner les activités avec les autres divisions du Service et les autres entités œuvrant dans le domaine de l'asile. Assumer le traitement des dossiers complexes de la division et assurer le déroulement et le respect des délais des procédures. Indispensable: titre universitaire (droit ou sciences politiques), pratique professionnelle de 8 ans en règle générale dès l'obtention du titre. Souhaité: bonnes connaissances des questions liées à l'asile et l'actualité internationale, et intérêt pour ces domaines. Expérience dans la conduite de personnel. Bonne compréhension de l'allemand et de l'anglais. Bonnes connaissances des outils informatiques.
1929	Adjoint B, cl. 27-30 ou Adjoint C, cl. 24-28 100%	Activité: en qualité d'adjoint du chef de service, assume des responsabilités administratives et techniques telles que gestion du personnel, gestion du budget de fonctionnement, responsabilité de l'administration générale, de l'inspection des denrées alimentaires et du contrôle des boissons alcoolisées. Indispensable: titre universitaire ou équivalent, idéalement diplôme de chimiste avec connaissances dans le domaine de la chimie alimentaire. 3 ans (adjoint C) ou 8 ans (adjoint B) de pratique professionnelle dès l'obtention du titre. Expérience réussie dans un poste à responsabilités importantes et pratique de gestion et conduite d'une unité d'une quarantaine de collaborateurs environ. Lieu de travail: Epalinges.
1926	Adjoint C cl. 24-28 100%	Activité: gérer la coordination entre les universités de Lausanne et de Genève et assurer la communication entre les rectorats des deux universités: préparer les dossiers de coordination, assurer leur suivi et relayer l'information auprès des différentes parties impliquées (rectorats, adjoints au rectorat, doyens de faculté); assurer le secrétariat du Conseil rectoral des deux universités, organiser les séances, préparer l'ordre du jour, rédiger des notes, projets et rapports, tenir des PV; participer aux groupes de travail; contribuer à la mise en place de la planification stratégique des deux universités; développer la communication de la Coordination en collaboration avec le Secrétaire général (mise sur pied de manifestations, conférences de presse, développement du site Internet de la coordination). Indispensable: titre universitaire jugé utile à la fonction. Pratique professionnelle de 3 ans dès l'obtention du titre. Très bonnes capacités de rédaction, de communication et de gestion. Expérience en organisation. Autonomie, discrétion, grande capacité de négociation, esprit d'analyse et de synthèse. Bonnes connaissances informatiques (Word, Excel, bases de données, Internet) et linguistiques (allemand, anglais). Souhaité: connaissance du milieu académique. Expérience de coordination entre institutions.
APROMAD	Chargé de projet cl. à déterminer 80%	Activité: mise en place, en collaboration avec l'équipe de direction, du projet qualité «dossier ressources humaines»: conceptualisation, création d'outils, formation des collaborateurs, suivi et évaluation. Planification de la formation permanente au sein de l'Association, appui au développement du projet santé du personnel et réalisation d'autres mandats à la demande de la direction. Indispensable: formation de base dans le domaine sanitaire ou social, formation universitaire en sciences humaines et/ou clinique. Expérience en gestion des ressources humaines et dans le domaine de la qualité (EFQM, ISO). Bonnes connaissances du domaine médico-social vaudois, maîtrise des outils informatiques. Capacités requises: créativité, autonomie, flexibilité, bonne expression écrite et orale, gestion et résolution de problèmes complexes. Offres de service à adresser à: APROMAD, à l'att. de Mme Patrizia Clivaz Luchez, directrice, En Budron C 7, CP 33 – 1052 Le Mont. Tél. 021/651 71 00. Entrée en fonction: juillet 2000 ou à convenir.
1924	Economiste cl. 24-28 50%	Activité: rattaché à la division Economie et financement du Service de santé publique, prépare et négocie des conventions de financement avec les institutions et les réseaux de soins: définition des règles de financement, négociation des budgets, gestion des flux financiers, évaluation des résultats. En charge du modèle de financement par enveloppe budgétaire des hôpitaux vaudois. Calcul des budgets des hôpitaux et répartition du financement entre payeurs (Etat, assureurs maladie et accidents). Indispensable: licence en sciences économiques. Pratique professionnelle de 3 ans environ ou Diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Gout prononcé pour les chiffres et l'informatique (Excel). Capacité d'analyse et de synthèse. Entregent, flexibilité et résistance au stress.

1921	Architecte A cl. 27-30 ou B / 24-28 ou C / 22-25 100%	<p>Activité: assurer la responsabilité du secteur des bâtiments au sein du Service de la Formation Professionnelle. Planifier l'organisation des lieux d'enseignement et gérer les investissements liés à la formation professionnelle.</p> <p>Indispensable: diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 8 ans environ (architecte A); diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 3 ans environ, ou diplôme d'architecte ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 6 ans environ (architecte B); diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A ou titre jugé équivalent, ou diplôme d'architecte ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 3 ans environ (architecte C). Esprit d'initiative et sens de l'organisation. Connaissances en matière de bâtiments. Intérêt pour la gestion et la rédaction.</p>
1917 et 1916	Inspecteurs fiscaux B cl. 21-24 100%	<p>Activité: révision comptable auprès des contribuables (personnes physiques et personnes morales); établissement des rapports de révision; contrôles et taxations fiscales complexes; assistance aux autorités de taxation.</p> <p>Indispensable: licence en sciences économiques, diplôme fédéral de comptable/contrôleur de gestion, brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire (option fiscalité), attestation de réussite à l'examen d'expert fiscal, CFC d'employé de commerce ou titre équivalent et pratique professionnelle de 15 ans en règle générale dans des activités comptables ou fiscales. Expérience professionnelle de 5 ans dans le domaine fiduciaire ou en commission d'impôt. Bonnes connaissances de la fiscalité, notamment des impôts directs. Parfaite maîtrise de la révision des comptes et des systèmes comptables, y compris la détermination des prix de revient. Aptitude à travailler de manière indépendante et en groupe. Entregent et souci de la qualité de service.</p>
1930	Assistant HEV cl. 19-23 100%	<p>Activité: assister les étudiants durant les laboratoires d'informatique (analyse et programmation, interface homme-machine et infographie, bases de données, temps réel, aide à la décision, etc.). Assurer la responsabilité de projets internes (mise en œuvre de logiciels, notices, etc.) et participation à des projets externes (recherche appliquée, mandats)</p> <p>Indispensable: diplôme d'ingénieur ETS en informatique ou titre jugé équivalent, connaissance des systèmes d'exploitation Windows (NT, 95 ou 98), Linux et des langages C++ et/ou Ada. Bonnes connaissances d'anglais.</p> <p>Avantages, particularités: Possibilité de participer à une formation postgrade de haut niveau permettant d'obtenir un diplôme reconnu par la Confédération ou un Master reconnu au niveau européen. Opportunité d'acquérir une expérience pédagogique et de participer à des projets novateurs.</p>
1933	Ingénieur électricien cl. 19-23 100%	<p>Activité: effectuer l'inventaire des équipements électriques des bâtiments propriété de l'Etat, plus particulièrement les équipements des éclairages des locaux. Contrôler les consommations électriques, établir un plan d'action pour un remplacement échelonné des luminaires en faisant référence aux expériences Ravel. Assurer le suivi des mandataires techniques lors de l'établissement des cahiers des charges et la réception des installations. Préparer les budgets et calendriers avec les chefs de secteur. Concertation avec les chefs de projet pour le choix des systèmes d'éclairage en relation avec le plan directeur énergétique et les capacités en éclairage naturel des bâtiments.</p> <p>Indispensable: ingénieur ETS ou titre équivalent et pratique professionnelle de 3 ans en règle générale, ou CFC de monteur électricien avec maîtrise fédérale. Connaissances techniques en éclairage artificiel et naturel, maîtrise de la gestion informatisée et permis de conduire de catégorie B.</p> <p>Particularité: la durée de l'engagement est limitée à 2 ans.</p>
1928	Expert des poids et mesures, cl. 19-21 ou Vérificateur des poids et mesures cl. 17-19 100%	<p>Activité: appliquer la législation fédérale sur la métrologie. Vérifier et contrôler les instruments de pesage, de volume, de longueur, de poids, d'analyse de gaz d'échappement et de marchandises préemballées. Gérer les tâches administratives relatives à son secteur (districts d'Oron, Vevey, Aigle et Pays-d'Enhaut). Assumer la responsabilité de la conformité et de l'exactitude des instruments de mesure de son secteur et prendre les décisions à l'égard des contrevenants (dénonciations, ordre de mise à jour, etc.)</p> <p>Indispensable: CFC jugé utile à l'exercice de la fonction et requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 8 ans en règle générale (vérificateur des poids et mesures). Diplôme d'expert des poids et mesures délivré par le SECO (expert des poids et mesures). Maîtrise de l'expression orale et écrite en français. Connaissances de l'allemand et de l'anglais technique. Etre à même d'effectuer des travaux exigeant de l'initiative et impliquant des responsabilités étendues. Apprécier les contacts avec le public et être disposé à préparer l'examen fédéral d'expert des poids et mesures.</p> <p>Particularité: permis de conduire et véhicule indispensables.</p>
1869	Ouvrier spécialiste B cl. 16-18 100%	<p>Activité: intégré au sein de l'équipe chargée de l'entretien et de la maintenance des équipements et des installations des bâtiments de la police cantonale.</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 8 ans environ ou maîtrise fédérale. Connaissances théoriques et pratiques en courant fort et faible, en automatisation, en mécanique, en sanitaire et en serrurerie. Apte à accepter des travaux divers allant de l'installation technique de sécurité aux conduites d'évacuation des eaux usées. Casier judiciaire vierge, discrétion.</p> <p>Avantages/particularités: restaurant d'entreprise à disposition, facilité de parcage. Véhicule recommandé (absence de transports publics à proximité).</p>



1934	Maître d'enseignement spécialisé, cl. 18-22 ou Instituteur, cl. 15-20 50 ou 100%	Activité: travail auprès d'adolescents (13-18 ans) présentant des troubles psychiques. Indispensable: Brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires, brevet vaudois pour l'enseignement secondaire, brevet du séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé ou titre jugé équivalent. Expérience dans les domaines des troubles de la personnalité et du comportement, intérêt pour le travail auprès d'adolescents (13-18 ans) présentant des troubles psychiques et aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire. Particularité: activité de durée déterminée du 10 mai 2000 au 9 juillet 2000.
1931	Employé principal d'administration cl. 14-16, 100%	Activité: effectuer l'enregistrement des nouveaux dossiers de requérants d'asile ainsi que la planification, le contrôle et l'envoi des auditions cantonales. Assurer la gestion administrative du personnel occupé dans le secteur. Accomplir diverses tâches spéciales (économat, gestion de la cafétéria, comptabilité) Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Bonnes connaissances informatiques et capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante. Expérience réussie dans des activités similaires.
1915	Laborantin principal cl. 14-16 ou Laborantin cl. 10-12, 100%	Activité: développement, préparation et présentation d'expériences de cours. Préparation et maintenance des expériences au laboratoire des étudiants. Entretien, réparation et installation de matériel audiovisuel pour les cours de physique. Indispensable: CFC de laborantin ou titre jugé équivalent (laborantin). CFC de laborantin ou titre jugé équivalent, pratique professionnelle de 8 ans en règle générale et connaissances approfondies acquises par une pratique ou des cours adéquats (laborantin principal). Connaissances du multimédia (CD-Rom, projection informatique) et connaissances de base en anglais technique.
1927	Secrétaire cl. 15-18 ou Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: au sein d'une petite équipe, effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans en règle générale (employé d'administration). CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale (secrétaire). Maîtrise de Word et Excel, précision, sens de l'organisation, aisance dans les contacts et esprit d'équipe. Lieu de travail: Morges.
1920	Caissier C, cl. 16-18 ou Caissier D, cl. 14-26 ou Employé d'administration cl. 10-12, 100%	Activité: assurer la passation d'écritures comptables, la tenue de la caisse et la réception du public. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans en règle générale (employé d'administration). CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, attestation de perfectionnement, pratique professionnelle de 6 ans en règle générale, dont 3 ans dans un office de poursuites et faillites, caissier d'un préposé C (Caissier C). CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, attestation de perfectionnement, pratique professionnelle de 3 ans dès le certificat fédéral de capacité, caissier d'un préposé D (Caissier D). Goût pour les chiffres et précision vous caractérisent. Vous êtes à l'aise dans les contacts et appréciez le travail en équipe. Lieu de travail: Vevey.
1918	Premier employé d'administration cl. 12-14 ou Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travail en équipe lié aux traitements des paiements divers, saisie informatique et contrôle. Travaux en relation avec le domaine comptable: facturation, passation d'écritures CCP, encaissements divers, gestion des bons du restaurant, classement, etc. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Sens de l'organisation et maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Procofiév et Zadig. Particularités: lieu de travail situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise. Restaurant d'entreprise et facilité de parage. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé (absence de transports publics à proximité).
1935	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: assurer le traitement et la gestion de dossiers confidentiels du personnel. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Rigueur, fiabilité, discrétion et précision sont vos atouts. Vous maîtrisez le français, faites preuve d'esprit d'équipe et d'une bonne faculté d'adaptation.
1925	Employé d'administration cl. 10-12, 100%	Activité: assurer la gestion des dossiers de faillite. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans en règle générale, maîtrise du français et aisance rédactionnelle.

1923 **Employé d'administration**
cl. 10-12, 100%

Activité: assurer divers travaux administratifs au sein d'un secteur d'exécution forcée.
Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans en règle générale, précision et sens de l'initiative.

1919 **Employé de bureau**
cl. 6-8
100%

Activité: gestion des entrées et sorties de dossiers des contribuables, distribution des dossiers aux taxateurs, classement, recherche et archivage de dossiers.
Indispensable: formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) ou pratique administrative de 3 ans au moins. Personnalité dynamique, consciencieuse, apte à organiser son travail de manière autonome. Bonne capacité d'intégration et esprit d'équipe.



BOUQUINER

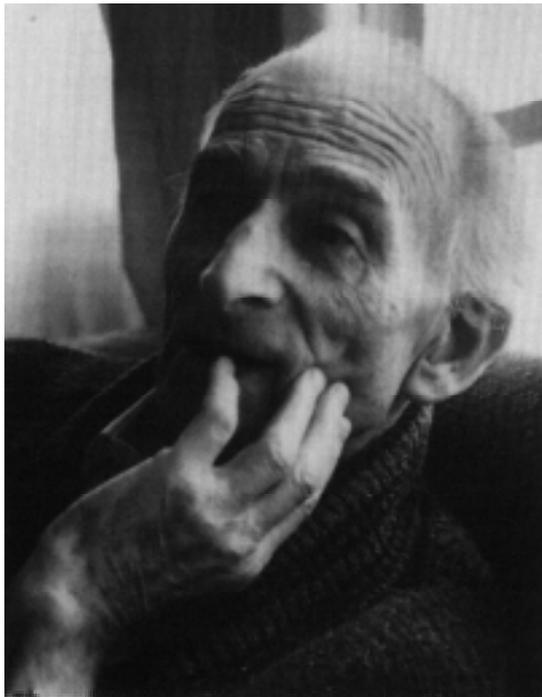
Les secrets de Balthus

La collection Paroles vives de la Bibliothèque des Arts est consacrée à des entretiens avec des personnalités du monde artistique. Balthus s'est ouvert à Françoise Jaunin.

En matière d'art, on constate qu'aujourd'hui le discours se substitue de plus en plus à l'émotion esthétique. Pourtant certains artistes, tel Balthus, n'ont pas abdicqué ni renoncé à la beauté. Bien connu pour ses tableaux qui incorporent le rêve au réel, le peintre d'origine polonaise est installé depuis de nombreuses années à Rossinière où Françoise Jaunin est allée recueillir ses réflexions. De leurs entretiens est né un petit ouvrage que l'on devrait proposer sans hésiter aux écoles d'art et vivement conseiller à l'amateur lassé par les vaines querelles qui agitent les milieux de l'art contemporain. Celles-ci ont d'ailleurs toujours indifféré Balthus pour qui la peinture doit essentiellement répondre à une exigence spirituelle.

Savoir observer

Il s'en explique dans ce livre n'hésitant pas à faire de l'observation le premier acte du peintre. Seul, en effet, celui qui sait observer peut espérer transmettre cette beauté secrète des choses que le tableau offre en partage au regard du spectateur. On comprend dès lors pourquoi Balthus conçoit la peinture comme une école du silence et de la lenteur, une méditation invitant le peintre à observer et à scruter patiemment la réalité pour tenter d'en restituer la vérité. Et le sage du Pays-d'Enhaut



Le peintre Balthus vit dans le Grand Chalet de Rossinière depuis 1977.

de considérer qu'il s'agit là de la dimension à la fois religieuse et universelle de l'art qui arrive à parler à la sensibilité et à l'intelligence de tous les êtres. Ainsi de la lumière qui irradie de ses tableaux et fait de sa peinture «un langage à elle seule». A l'observation qu'il juge primordiale pour apprendre à voir le monde en peintre, Balthus adjoint le dessin, nécessaire selon lui pour convertir les formes, les lignes et les masses du réel en une première écriture vi-

suelle. S'il évoque ainsi l'importance du dessin dans la genèse du tableau, c'est que Balthus estime que le trait du crayon pro-
page et prolonge sa vision de peintre au contact de l'intimité des choses.

Un acte spirituel

Loin donc de vouloir «philosopher», il revendique au contraire un aspect artisanal à la peinture de même que Léonard de Vinci, cet autre artisan de la peinture qui déclarait que «là où l'esprit ne travaille pas avec la main, il n'existe pas d'art». Tout à la fois vision, exercice, artisanat, la peinture s'avère être pour Balthus une expérience – osons un terme souvent galvaudé de nos jours – spirituelle, une ascèse qui exige la dissolution du moi dans la création artistique, l'abandon à ce qu'on voit puisqu'«on est toujours en dessous de ce que l'on voit», reconnaît le peintre. Créer revient ainsi à renoncer à tout individualisme pour rechercher ce que Balthus appelle l'enfance de l'art. «Toute mon œuvre, dit-il, consiste à construire, à réinventer des choses qui ont existé un jour mais que plus personne ne connaît.» C'est sans doute pourquoi à contempler ses tableaux, on retrouve une part de l'innocence enfantine rendue visible dans ces scènes oniriques où des adolescentes rêveuses côtoient des chats alanguis, le tout baignant dans une atmosphère troublante et intimiste. Songeons aussi à ces jeunes filles dévêtues ou nues sur un lit, qui semblent comme immobilisées dans un état entre le sommeil et la veille, ou encore à ces paysages à l'approche desquels tressaille quelque secrète réminiscence inscrite au plus profond de nous.

*Maurice Sierro, membre
du comité de lecture
de La Gazette*

Balthus. Les méditations d'un promeneur solitaire de la peinture. Entretiens avec Françoise Jaunin. La Bibliothèque des Arts, Collection Paroles vives, 1999, 149 p.



Stress professionnel

«La démarche qualité peut être un formidable outil de décrispation»

Directrice de la Fédération vaudoise des ligues de la santé, Annette Crisinel est sollicitée par des entreprises et des écoles. La gestion du stress implique tous les échelons de la hiérarchie.

— *Une première enquête réalisée dans le canton de Vaud (Conditions de travail et égalité entre hommes et femmes, voir La Gazette N° 38 du 3 mai) montre que 30% de collaborateurs travaillent sous pression. Ce chiffre vous surprend-il?*

— Ce chiffre ne me surprend pas et ne peut qu'augmenter. Aujourd'hui, on ne sait plus qui est de la poule ou de l'œuf. Personne n'est capable de dire qui met l'autre sous pression. Du cadre supérieur au petit employé, tout le monde travaille sous pression et la reporte plus loin. Et personne ne sait à qui s'adresser pour rompre ce cercle vicieux.

— *Quelles conséquences sur la santé?*

— Parmi les gens qui ont des postes à responsabilité ou qui sont très exposés à la clientèle, on voit des manifestations d'épuisement (angoisse, dépression, voire suicide). On remarque aussi que ce sont les mêmes symptômes développés par les chômeurs.

— *Une récente enquête nationale révèle que plus on est stressé dans son travail et moins on consulte un médecin. Confirmez-vous?*

— Les interventions de la FVLS, ainsi qu'une étude sur les effets du chômage sur la santé, attestent d'une nette diminution de l'absentéisme: les gens n'osent plus se soigner. Et plus les personnes ont un rôle important dans la hiérarchie, moins elles s'absentent; elles suppriment même leurs vacances. Le médecin n'est plus consulté de peur qu'il propose un arrêt de travail. Ce type de comportement empêche évidemment de déceler les premiers signes d'un épuisement physique et psychologique. Les gens arrivent chez le médecin au bout du rouleau.

— *Comment agir?*

— Pour contrer cette peur, il faut d'abord sensibiliser l'équipe de management, à tous les niveaux, aux signes avant-coureurs du surmenage. D'abord rendre les

managers capables de les identifier pour eux-mêmes, et ensuite chez leurs employés. Faire comprendre aux responsables du personnel qu'ils ont avantage à accorder un congé à un employé avant son complet épuisement. A mon avis, on ne peut pas changer cette culture d'entreprise si on n'apprend pas aux managers à repérer leurs points forts et à accepter aussi leurs points faibles.

Au niveau individuel, c'est donner les moyens aux gens de reconnaître les signes de la détresse. Connaître les maladies qu'ils peuvent développer en situation de stress. Ensuite, leur apprendre à faire des «pauses-flashes», à mettre des soupirs dans leur journée, mettre le cerveau au repos durant quelques minutes. Mais il est clair que si le niveau de stress est trop élevé, des cours de relaxation plus intensifs sont indispensables. Chaque individu, selon sa personnalité, devrait pouvoir trouver chaussure à son pied: il faut offrir la plus grande palette de possibilités (voir encadré).

— *Que proposez-vous aux entreprises?*

— Dans les entreprises, on intervient souvent par un dépistage des maladies cardiovasculaires, ou sur demande, par exemple pour régler un problème de tabagisme. A partir de cette porte d'entrée, on travaille sur la gestion du stress. Concrètement, je

L'anti-stress pour tous

Un peu partout dans le canton, les Centres de prévention de la FVLS proposent des activités de relaxation, telles que: *Training autogène, Hatha-Yoga, Détente rapide, Stress et alimentation* ou encore *Le rire, c'est la santé*. Les particuliers et les entreprises (min. 8 personnes) peuvent s'y inscrire.

Les écoles disposent d'une offre spécifique: *Surmonter le stress scolaire par la relaxation*. *Echec à l'angoisse* s'adresse plus particulièrement aux apprentis et étudiants.

Toute information complémentaire peut être obtenue au 021/644 04 24.



Annette Crisinel, directrice de la FVLS, à la Boutique Santé.

propose à tous les collaborateurs de lister leurs tâches quotidiennes et de les hiérarchiser, et de s'offrir chaque jour une activité égoïste, surtout aux femmes. J'essaie de faire admettre que la perfection n'existe pas, d'abord chez les cadres, qu'ils puissent oser parler de leurs problèmes. Mais aussi d'apprendre à parler aux collègues et de renouer avec des activités sociales. Malheureusement, les entreprises font appel à nous toujours après un événement déclencheur: un directeur a fait un infarctus, un employé fait une dépression ou s'est suicidé.

La même chose dans les écoles: je vois d'abord les maîtres pour leur proposer une activité de relaxation, et ensuite les élèves.

— *La démarche qualité peut-elle apporter quelque chose en matière de gestion des ressources humaines ?*

— Dans les entreprises, on redécouvre que l'individu doit être mis au centre de l'organisation, et non pas le produit. On prend conscience qu'il faut réintroduire une note humaniste. A mon avis, le label Qualité tant à la mode aujourd'hui pourrait être utilisé comme un outil de décrispation. C'est ce que nous introduisons à la FVLS: faire en

sorte que cet instrument aide les gens à se sentir mieux dans leur travail et à définir eux-mêmes leur cahier des charges. Développer cette démarche de manière positive, sans en faire un outil de contrôle.

Aujourd'hui il manque une réflexion de fond sur la démarche qualité: la manière de la présenter pour qu'elle soit perçue comme un bénéfice par les employés dépend de la personne qu'on engage pour faire ce travail. On devrait saisir cette chance pour en faire un bon outil de management humaniste.

*Propos recueillis par
Dominique Guindani*



Les décisions de la quinzaine

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Arrêté sur la publication des rapports du Contrôle cantonal des finances

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté relatif à la communication publique des rapports du Contrôle cantonal des finances (CCF). Ce texte fixe le cadre de la mise à disposition de ces rapports auprès du public et des médias. Il indique que cette diffusion doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'Etat. Dans le cas où un rapport a été commandé par une commission, la compétence de diffuser le document appartient au Conseil d'Etat et à la commission mandante.

Vincent Grandjean, chancelier, 021/316 40 42

Revue de presse du BIC

Le Bureau d'information et de communication produit une revue de presse quotidienne conçue pour répondre aux besoins du Conseil d'Etat et des départements. Ce service est également, depuis quelques mois, offert aux députés, mais le cercle des destinataires reste délimité. La livraison du 10 novembre 1998 contenait un commentaire, à propos duquel la députée Christiane Jaquet-Berger demandait si la revue de presse était chargée de «réfléter l'opinion d'un ou de plusieurs membres du Conseil d'Etat». Le Conseil d'Etat répond par la négative, en précisant que, depuis le 10 novembre 1998, la revue de presse distribuée aux services de l'Etat et aux députés n'a plus été assortie d'aucun commentaire.

Vincent Grandjean, chancelier, 021/316 40 42

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Aides prélevées sur Fonds de prévention et de lutte contre les toxicomanies

La seconde série d'aides prélevées sur le fonds concerne six projets de prévention dans les domaines suivants:

- l'alcoolisme par un soutien à la Croix-Bleue dans l'Ouest vaudois,
- le tabagisme par le biais d'un programme de protection des non-fumeurs au sein de l'Administration cantonale vaudoise,
- quatre projets dans le domaine de prévention des drogues illégales: achat de matériel nécessaire à la répression du trafic de drogue par la Police cantonale, rénovation d'un bateau destiné à des activités de réhabilitation de toxicomanes, reconversions agricoles dans des pays d'Améri-

que latine et un programme de recherche dans le domaine du sevrage aux opiacés.

Le montant total attribué à ces projets est de Fr. 839'900.-

Janine Resplendino, Service de la santé publique, 021/316 42 25

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

HES santé-social romande: création d'un groupe de projet interdépartemental

Le Conseil d'Etat a institué un groupe de projet interdépartemental chargé de piloter à l'échelon cantonal le projet de Haute école spécialisée (HES) santé-social romande. Le Département de la formation et de la jeunesse, qui en assure la conduite, et le Département de la santé et de l'action sociales y sont représentés. Le calendrier des travaux prévoit que le concordat instituant la HES santé-social romande soit ratifié par tous les cantons concernés au printemps 2001, et que les premières filières de cette HES soient ouvertes à la rentrée d'automne 2001.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement supérieur et de la formation, 021/316 34 01

DFIN

Département des finances

Règlement d'application de la loi sur la statistique cantonale

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi sur la statistique cantonale du 15 septembre 1999. Ce dernier fixe l'organisation de la statistique cantonale et définit les tâches des acteurs impliqués dans le système d'information statistique. Il désigne en outre le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) comme l'organe central de l'Administration cantonale dans ce secteur d'activité.

Jean Campiche, chef du SCRIS, 021/316 29 40

DINF

Département des infrastructures

Pas de raisons de craindre une augmentation du vandalisme au bord du Léman

Le Conseil d'Etat a répondu à la députée Micheline Félix qui l'a interpellé sur le problème du vandalisme, des dégâts, des atteintes à la propriété privée et à la nature que le projet de sentier riverain risque de créer au bord du Léman. De l'avis du Canton, les problèmes évoqués ne sont pas l'apanage des seuls sentiers publics; il s'agit d'un phénomène de société. Leur recrudescence, si elle est confirmée, n'est pas liée à la création d'un sentier riverain.

Daniel von Siebenthal, Service de l'aménagement du territoire, 021/316 74 18



Cinq nouveaux visages

Durant la session de février 2000, cinq nouveaux députés entrent en fonction:



Joël Bonny, agriculteur, domicilié à Cudrefin, succède à Ginette Loup, représentante libérale de l'arrondissement d'Avenches.

Jacqueline Borboën, paysanne professionnelle, domiciliée à Denges, remplace André Bugnon, député UDC de l'arrondissement de Morges.



Stives Morand, garagiste, domicilié au Sentier, prend la place d'André Reymond, parlementaire radical de l'arrondissement de la Vallée.

Christian van Singer, physicien, domicilié à La Croix-sur-Lutry, remplace Anne-Catherine Menétrey, représentante des Verts de l'arrondissement de Lavaux.



Eric Züger, ingénieur ETS, domicilié à Morges, succède à Pierre-Yves Bosshard, député socialiste de l'arrondissement de Morges.

Urbanisme et logement avec Le Corbusier

A plus de trente ans d'écart, deux expositions dédiées à Le Corbusier se font écho aux Archives de la construction moderne: l'immeuble «Clarté» et l'hôpital de Venise.

L'exposition consacrée à l'immeuble «Clarté», réalisé en 1932 par Le Corbusier à Genève, résulte d'une enquête minutieuse sur le processus qui sépare un projet initial et sa réalisation. Elle rend compte de l'évolution du concept de base et suit les différentes étapes de la réalisation de l'immeuble jusqu'à l'achèvement du chantier et à l'ameublement des appartements. Une métamorphose rendue possible grâce à l'étroite relation entre l'industriel genevois Edmond Wanner et l'architecte.

1965: «Je prends Venise à témoin»

La seconde exposition trace les prémisses du projet pour l'hôpital de Venise, dont on pressent qu'il aurait



L'immeuble «Clarté» à Genève

pu devenir une œuvre capitale de l'histoire de l'architecture du XX^e siècle.

En 1963, la ville organise un concours public pour un hôpital de 1200 lits non loin de la gare ferroviaire. Invité à fournir un projet, Le Corbusier saisit l'opportunité d'exprimer sa vision de la modernisation du tissu urbain vénitien. Son projet,

présenté deux ans plus tard est accueilli avec enthousiasme mais vivement contesté par les responsables de la Santé et des Travaux publics. Il s'ensuit une deuxième version sur la base des suggestions formulées par les autorités, pour une capacité d'accueil réduite à 800 lits. L'élaboration du projet se poursuivra jusqu'au décès de Le Corbusier le 27 août 1967.

Architectes et historiens se pencheront sur les thèmes *Urbanisme et logement* lors d'un colloque international organisé le 12 mars par les Archives.

D.G.

Le Corbusier, Venise et Genève, jusqu'au 10 mars, ACM-Département d'architecture, av. des Bains 21, Lausanne (ma-di 10h-18h; je 10h-21h), tél. 021/693 73 91.

confirmés comme aux jeunes talents, il donna lieu à une quarantaine d'expositions, chacune annoncée par une affiche créée par l'un des artistes invités. Les sujets de prédilection de ces œuvres sont les scènes de la vie moderne, avec pour leitmotiv la femme incarnant la muse et la Parisienne cultivée. Elles synthétisent les tendances artistiques de l'époque, comme l'Art nouveau ou le japonisme.

D.G.

Les Affiches du Salon des Cent, Fondation Neumann, Gingins (je-ve 14h-17h; sa-di 10h30-17h).

Affiches artistiques du siècle passé



Les affiches du Salon des Cent annonçèrent plusieurs expositions de l'époque. En 1899, une réalisation de H. J. Edouard Evenepoel

Jusqu'au 26 mars, 70 affiches du Salon des Cent sont présentées à la Fondation Neumann.

Un des salons artistiques les plus importants de la dernière décennie du XIX^e siècle, le Salon des Cent fut lancé en 1894 par Léon Deschamps, éditeur de la célèbre revue littéraire *La Plume*. Ouvert aux artistes

Spectacles

CPO, Lausanne. *Jardin public.* Tour de chant avec Stéphanie Chuat et Véronique Reymond; au piano, Nicolaï Schlup. Du 3 au 12 mars à 20h30 (di 17h).

Grange de Dorigny, Lausanne. *Promo 2000*, d'après Heiner Müller, Eschyle..., par la Cie Jours tranquilles. Du 14 au 26 mars (ma-me-je 19h; ve-sa 20h30; di 17h).

Théâtre de l'Arsenic, Lausanne. *Les Brigands* de Friedrich Schiller. Cie Gianni Schneider. Du 29 février au 12 mars (ma-me-sa 20h30; je-ve-di 19h).

Musique

CHUV, auditoire César Roux. *Duo Flûte à bec - piano*, avec Sabine Gutnecht (flûte à bec) et Lida Chisato (piano). Dimanche 12 mars, 16h.

Cathédrale de Lausanne. *W.A. Mozart, Sinfonie in D KV 196/121 et Missa in C KV 139 «Waisenhaus».* Concerts du chœur de l'Ecole normale de Lausanne, avec l'orchestre de l'Union suisse des artistes musiciens. Jeudi 16 et vendredi 17 mars, 20h30.

Expositions

Espace Arlaud, Lausanne. *Les clandestins. Sous le vent de l'art brut. Photographies de Mario del Curto.* Jusqu'au 19 mars (me-ve, 12h-18h; sa-di, 11h-17h).

Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine. *Jean Otth. Pudeurs.* Jusqu'au 2 avril (ma-me, 11h-18h; je 11h-20h; ve-di, 11h-17h).

Musée historique de Lausanne. *Du secret à la transparence – Histoires de dessous.* Jusqu'au 30 juillet (ma-je, 11h-18h; ve-di, 11h-17h).

Conférences

Université de Lausanne (auditoire 1129). Forum organisé par l'Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance (ARPIP): *Euro-retraite: La Suisse en tête?* Jeudi 9 mars (tél. 021/312 20 84).

CHUV, auditoire César-Roux. Conférences publiques: *L'arrêt de la cigarette: quand et comment?* Lundi 6 mars, 18h30. *Le cancer de l'intestin colo-rectal: maladie de société?* Lundi 20 mars, 18h30.

CPO, Lausanne. Conférence-débat organisée par le Centre de liaisons des associations féminines vaudoises: *L'enfant et le nouveau droit du divorce.* Mercredi 23 février, 20h15.